

FACTURE N° 35

Nom et adresse du client

Halle de Seviillac

n° TVA intracommunautaire

LE 30/09/2025

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Myskilles			
B.L.K n°25 du 05/09/25	64	10,50	672,00
B.L.L n°2 du 12/09/25	80	10,50	840,00
confiture	5	6,50	32,50
B.L.L n°16	96	10,50	1008,00
B.L.M n°26	88	10,50	924,00
Date de règlement :	TOTAL H.T.	3 476,50	
Date de la livraison ou de la prestation :	T.V.A. 5,5 %	191,21	
Mode de règlement :	TOTAL T.T.C.	3 667,71	
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			
Adresse de facturation (si différente) : _____			

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce)